

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14.04.2022

Présents : Mmes DAVID, PORTE, DALODIERE, PESTOURIE, GOUDOUR, SEREZAT ; Mrs LIMOUZIN, BOST, BARRAS, LABROUSSE, CHEVALIER, MOUNEYRAC

Absentes excusées : Mmes VECCHI, COUSTILLAS (pouvoir R. Porte) **Absent :** M. LAJOUS

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 27.01.2022

Les délibérations suivantes ont été prises à l'unanimité :

Vote du compte administratif 2021 : il présente un excédent de fonctionnement de 142 766.87€. Les dépenses d'investissements s'élèvent à 365 605.79€. L'affectation du résultat de l'exercice 2021 de 368 999.56€ est affecté pour 131 215.30€ en couverture du besoin de financement de la section investissement et pour 237 784.26€ au Fonctionnement du budget primitif 2022.

Le compte de gestion en concordance avec le Compte administratif est validé.

Vote des taux des taxes locales : pas d'augmentation des taux. Foncier bâti 38.67% dont partie départementale de 17.32%. Foncier non bâti 82.35%.

Budget primitif 2022 : il s'établit à 1 231 820.26€ en fonctionnement et à 740 798.59€ en investissement : aménagement d'espaces publics rue principale, voiries communales (La Borderie, Le Chaliroux, Le Jarry, Les Hortensias), études Maison de Santé Pluriprofessionnelle, enfouissement réseaux rue des écoles, extension éclairage public abribus route de Larche, travaux peinture et fenêtres école, achat vidéoprojecteur école, création aire de jeux, travaux vestiaires sportifs, sono mairie, défibrillateur salle polyvalente et mairie, extension cimetière Mansac, signalétique, illuminations Noël, reliures état civil... Le BP 2022 anticipe les surcoûts énergie, alimentation, salaires, la dépense nouvelle de paiement des ordures ménagères associée aux bâtiments communaux. Il prévoit une subvention à l'association « Pompiers de l'Urgence Internationale » pour l'aide au transport des marchandises et biens collectés au profit de l'Ukraine. En investissement, les demandes d'aides DETR sont en attente d'instruction par l'Etat, le FST Agglo 2022 est à déposer avant le 6 mai sur le dossier permettant l'aide maximale. Les subventions aux associations représentent 14300€ : Resto du cœur Terrasson 50€ ; Comité des fêtes 1720€ ; Tennis club 385€ ; Mansac Avenir 230€ ; USR 800€ ; Amicale de chasse 230€ ; Amicale laïque 550€ ; ANACR 95€ ; La belle Epoque 230€ ; Mansac Loisirs 230€ ; Instance de gérontologie 1471€ ; FNACA 305€ ; Coopérative scolaire 509€ (dont 400€ marionnettes) ; association BCP 230€ ; CPR 230€ ; Association des Paralysés 50€ ; Gym volontaire 230€ ; Prévention routière 25€ ; Ligue contre le cancer 75€ ; La graine et l'idée 230€ ; Les amis de la BDP 100€ ; Ecole de musique du canton de Larche 400€ ; Au fil des pages 700€ ; SCR 2300€ ; Resto du cœur Saint-Pantaléon 50€ ; Bon pied bon œil 230€ ; Don du sang 50€ ; La pétanque riveraine 230€ ; Banque alimentaire 40€ ; La mission locale 1250.35€ ; Western attitude 230€ ; Les chemins de Mansac 430€ (dont une aide exceptionnelle au démarrage de 200€) ; Pompiers de l'Urgence Internationale 400€.

Etudes Maison de Sante Pluriprofessionnelle : Mme La Présidente rapporte au Conseil Municipal un entretien avec le Dr Baudvin en 2020 relatif à la désertification médicale, les évolutions futures quant aux attentes des jeunes médecins ainsi que des nouvelles organisations de travail collaboratif qui se mettent en place.

Fin 2021, une réunion s'est tenue en mairie avec les professionnels de santé (2 médecins, 6 infirmières(rs), une sophrologue, la pharmacie) souhaitant s'engager dans une procédure de MSP en présence des organismes suivants : l'ARS, la Mutualité française, la CPAM, l'Agglo de Brive. Le jeudi 7 avril 2022, les professionnels de santé ont présenté leur projet. La future MSP sera composée des professionnels de santé suivants : 2 médecins, 6 infirmiers (res), une pharmacie, une sophrologue, une nutritionniste. Les besoins des professionnels en termes d'espaces ont été définis et fournis à la commune qui peut dès lors mener les études nécessaires pour le bâti. Des aides financières pourront être demandées à l'Europe, la Région Nouvelle-Aquitaine, Le Département de la Corrèze, l'Etat, L'agglo de Brive. Il est proposé de confier l'assistance à maîtrise d'ouvrage à l'Agence Départementale Corrèze Ingénierie, pour les études préalables au projet architectural. Cette dépense est inscrite au BP 2022 – Opération n°317- Etudes MSP- Montant 25 000€.

Voirie communale La Borderie : chaque année la commune remet en état certaines voies communales. Celle de La Borderie est dégradée en différents points et nécessite une réfection : re-profilage en grave émulsion, revêtement bicouche. L'estimation des travaux s'élève à 29 925€ HT soit 35 910€ TTC. La dépense est prévue au BP 2022- Opération N° 297 – Montant 35 910€. Il est proposé de lancer la consultation des entreprises. Le dossier de consultation sera disponible en Mairie et par voie dématérialisée. La date limite de remise des offres est fixée au lundi 30 mai 2022 à 17h00 en Mairie. Les travaux sont à prévoir sur la période de début juillet au 30 septembre 2022 dernier délai sous peine de pénalités de 20€ par jour de retard. La Publicité sera effectuée par inscription sur le site des Maires. Les critères de sélection seront le prix 80%, la valeur technique 10% et l'aspect environnemental 10%. Le Département de la Corrèze sera sollicité dans le cadre de sa participation voirie de 25% plafonnée à 10 000€.

Voirie communale Le Jarry : la voie communale Le Jarry est dégradée en différents points et nécessite une réfection. L'estimation des travaux s'élève à 11 865€ HT soit 14 238€ TTC. La dépense est prévue au BP 2022- Opération N° 299 – Montant 14 238€. Il est proposé de lancer la consultation des entreprises. Le dossier de consultation sera disponible en Mairie et par voie dématérialisée. La date limite de remise des offres est fixée au lundi 30 mai 2022 à 17h00 en Mairie. Les travaux sont à prévoir sur la période de début juillet au 30 septembre 2022 dernier délai sous peine de pénalités de 20€ par jour de retard. La Publicité sera effectuée par inscription sur le site des Maires. Les critères de sélection seront le prix 80%, la valeur technique 10%, l'aspect environnemental 10%. L'aide du Département sera sollicitée.

Voirie communale Le Chaliroux : la voie communale Le Chaliroux est dégradée en différents points et nécessite une réfection. L'estimation des travaux s'élève à 4 224€ HT soit 5 068.80€ TTC. La dépense est prévue au BP 2022- Opération N° 298 – Montant 5 068.80€. Il est proposé de consulter plusieurs entreprises : Lagarde et Laronze, Freyssinet Lalligand BTP, Pignot, Siorat. Le dossier de consultation sera disponible en Mairie et par voie dématérialisée. Une visite sur site sera à programmer avec l'adjoint en charge des voiries.

La date limite de remise des offres est fixée au lundi 30 mai 2022 à 17h00 en Mairie. Les travaux sont à prévoir sur la période de début juillet au 30 septembre 2022 dernier délai sous peine de pénalités de 20€ par jour de retard. Le critère de sélection sera le prix. Le Département sera sollicité pour le reliquat de son aide voirie.

Voirie communale Rue des Hortensias : la voie communale nommée Rue des Hortensias a été remise en état en 2020-2021 sur une première tranche en partant de la Rue du centre. Il était prévu de poursuivre ces travaux d'aménagement et de sécurisation après l'acquisition des voiries sur « Les cités ouvrières ». La procédure arrive à son terme, et la commune attend le retour du service du cadastre. Dans l'attente, une réfection simple de voirie est prévue. L'estimation des travaux s'élève à 6 337.50€ HT soit 7 605.00€ TTC. La dépense est prévue au BP 2022- Opération N° 300 – Montant 7 605.00€. Il est proposé de consulter 4 entreprises : Lagarde et Laronze, Freyssinet Lalligand BTP, Pignot, Siorat. Le dossier de consultation sera disponible en Mairie et par voie dématérialisée. Une visite sur site sera à programmer avec l'adjoint en charge des voiries. La date limite de remise des offres est fixée au lundi 30 mai 2022 à 17h00 en Mairie. Les travaux sont à prévoir sur la période de début juillet au 30 septembre 2022 dernier délai sous peine de pénalités de 20€ par jour de retard. Le critère de sélection sera le prix. Le Département de la Corrèze sera sollicité pour le reliquat d'aide voirie.

Enfouissement Rue Traversière et Rue de l'Ecole : vu la délibération en date du 04.06.2021 relative au projet d'enfouissement Rue Traversière et Rue de l'Ecole à La Rivière de Mansac, il est prévu de renforcer le réseau éclairage public sur le début de la Rue Traversière et la Rue de l'Ecole. Un enfouissement des réseaux EP et FP est à réaliser sur la rue traversière jusqu'au portail à l'école. La FDEE est maître d'ouvrage sur cette opération.

La dépense est prévue au BP 2022- Opération n° 315 Montant 7521.00€. La partie FT est prévue en fonctionnement au BP 2022 : 7 738.49€ TTC. La FDEE prend en charge ces travaux à hauteur de 50%. Il est proposé de valider l'opération de renforcement et d'enfouissement du réseau EP et FT sur ces voies communales pour un montant de 7 521€ et d'en confier la maîtrise d'ouvrage à la FDEE.

Extension éclairage public Route de Larche : l'arrêt des bus pour les transports scolaires (lycées, collège, école de La Rivière) pour le secteur La Rivière Est se situe à l'abribus présent à l'extrémité de la route de

Larche. Les enfants résidant au Perrier bas qui descendent à pied se trouvent dans une zone obscure au carrefour de la route du Perrier et de la route de Larche. Une estimation des travaux a été demandée à la FDEE pour rajouter un point lumineux afin de sécuriser les piétons notamment les écoliers et élèves à cet endroit où un flux important de voitures est constaté. La pose de 2 candélabres est proposée par la FDEE pour un montant de 10 403.55€ HT soit 12 484.25€ TTC. La participation communale représente 50% du HT soit 5 201.77€. Cette dépense est prévue au BP 2022- Opération n° 296 -Montant 5 201.77€. Il est proposé de valider l'offre de la FDEE pour l'extension du réseau EP route de Larche pour un montant de 5201.77€ à la charge de la commune de Mansac.

Travaux école : chaque année des travaux sont réalisés à l'école pour maintenir un environnement de travail satisfaisant pour les élèves, les enseignantes, le personnel communal dédié. Il est proposé pour 2022 : des peintures (du bureau dit « de la psychologue scolaire », de l'entrée de la classe maternelle de Grande Section, des sanitaires du restaurant scolaire), de changer les fenêtres restantes dans le bâtiment maternelles grande section côté salle BCD, d'installer les moustiquaires (contrôle sanitaire 2022 des cuisines). Cette dépense est prévue au BP 2022- Opération n° 301 - Montant 8 517.13€ TTC. Des devis ont été demandés respectivement aux entreprises : Combalbert, Desplanches. Il est proposé de confier les travaux de peinture à Mr Combalbert Thierry, auto-entrepreneur pour un montant de 2 378.27€, le remplacement des fenêtres à l'entreprise Desplanches pour un montant de 5115.71€ HT soit 6138.86€ TTC. Une aide du Conseil Départemental est obtenue dans le cadre de la contractualisation d'un montant de 1827€.

Acquisition d'un vidéo- projecteur école : toutes les classes élémentaires sont équipées de TBI avec un matériel de vidéo-projection associé ainsi que la classe de maternelle grande section. Suite au dysfonctionnement d'un vidéo- projecteur, l'un des premiers installés en classe élémentaire, il faut envisager son remplacement. La dépense est prévue au BP 2022- Opération n° 303 – Montant 2 477.87€ Un devis a été demandé à la société AEL – Montant 2064.89 € HT soit 2 477.87€ TTC. Il est proposé de faire remplacer cet équipement par un neuf à acquérir auprès de la société AEL pour un montant de 2 064.89€ HT soit 2 477.87€ TTC pour une installation rapide.

Travaux vestiaires sportifs : certains travaux sont à prévoir sur les vestiaires sportifs et ont été demandés par les Présidents de club. La dépense est prévue au BP2022- Opération n° 307 – Montant 8 873.61€. Il est proposé de faire réaliser les travaux de remise en état des vestiaires foot et rugby par l'entreprise Ramisse pour un montant de 6 320€ HT soit 7 584€ TTC (chauffe-eau rugby, robinet de puisage extérieur et robinet douche vestiaire arbitre au foot) et de faire effectuer le raccordement électrique du graphique pétanque par l'entreprise Bruneau pour un montant 1074.67€ HT soit 1289.61€ TTC. Une aide est obtenue auprès du Conseil Départemental dans le cadre de la contractualisation pour un montant de 2218€.

Achat de 2 défibrillateurs : la commune dispose à ce jour de 2 défibrillateurs, un installé à la Pharmacie à La Rivière de Mansac, le 2^{ème} positionné en 2021 au Mille-Club, à proximité des stades, lieu de regroupement régulier et important de personnes. Le décret du 19 décembre 2018 relatif aux Défibrillateurs Automatisés Externes (DAE) rend obligatoire l'installation de DAE pour certaines catégories d'établissement recevant du public (ERP). Cette obligation est en vigueur depuis le 01.01.2020 pour les ERP 1 (+1500 personnes), ERP 2 (701 à 1500) et 3 (301 à 700), le 01.01.2021 pour les ERP 4 (moins de 300), le 01.01.2022 pour les ERP 5 dont les salles sportives polyvalentes. Il est possible de mutualiser des DAE si placés à moins de 5 minutes. Pour répondre aux exigences légales, il est proposé d'acquérir 2 défibrillateurs à installer l'un à la salle polyvalente à La Rivière de Mansac et le 2^{ème} à la Mairie au bourg de Mansac. Cette dépense est prévue au Budget primitif 2022 – Opérations n° 310 et 314 – Montant 4 000€. Des devis ont été demandés à la société MEFRAN qui a fourni les précédents défibrillateurs et à Mr BRUNEAU Stéphane, électricien, pour le raccordement électrique. Il est proposé de retenir l'offre de la société MEFRAN pour un montant de 2780€ HT soit 3 336€ TTC pour l'achat de 2 DAE et celle de M. BRUNEAU, électricien, pour le raccordement électrique de ces 2 DAE pour un montant de 504€ HT soit 604.80€ TTC.

Achat d'une sono : celle utilisée lors des cérémonies commémoratives et de quelques manifestations communales en extérieur donne des signes de vétusté et il paraît plus prudent d'acquérir une nouvelle sono. Le modèle acquis sera adapté aux nouvelles technologies (clés USB notamment). La dépense est

prévue au BP 2022- Opération n° 309- Montant 750€. Il est proposé d'acquérir une nouvelle sono auprès de la société KCE au prix de 625€ HT soit 750€ TTC.

Reliures : les Archives Départementales demandent la reliure de plusieurs registres d'Etat civil (6 registres de 1993 à 2002 et de 2003 à 2012). Des devis ont été demandés à 2 entreprises : Atelier du patrimoine 979.40€ HT soit 1039.56€ TTC et Reliure du Limousin 756.00€ HT soit 797.58€ TTC. La dépense est prévue au BP 2022 – Opération n°308 - Montant 1000€. Il est proposé de confier la reliure des actes d'état civil à l'entreprise « La reliure du Limousin » pour un montant de 756€ HT soit 797.58€ TTC.

Participation fiscalisée aux dépenses de la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie (FDEE) : le syndicat a informé les services de l'Etat du montant des contributions fiscalisées à mettre en recouvrement en 2022. La part communale s'élève à 5 470.25€ au bénéfice de la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze. La participation fiscalisée est le mode de recouvrement retenu les années précédentes par la commune de Mansac. Il est proposé d'accepter la mise en recouvrement par les services fiscaux auprès des administrés de la somme de 5 470.25 € au bénéfice de la FDEE.

Conseil de développement Agglo : le conseil de développement a pour objet de favoriser le dialogue et la concertation entre la collectivité, les habitant(e)s et les acteurs du territoire du bassin de Brive. Il remplit une mission consultative auprès du Conseil communautaire. Il est composé de 3 collèges : des habitant(e)s, des représentants de commune, des acteurs locaux. Par délibération en date du 08 février 2022, il est demandé à la commune de Mansac de désigner son représentant. Le représentant au conseil de développement de la commune de Mansac est : Mr Didier MOUROUX, 1271 Route de La Besse, 19520 Mansac.

Charges locatives : le locataire de l'appartement communal situé au 1^{er} étage au-dessus de la Mairie, demande de passer le montant de ses charges locatives de 150€ à 200€ mensuels. L'objectif est d'éviter des régularisations annuelles de charges trop importantes.

Suppression régie bibliothèque : à la demande du Trésorier Payeur, il est nécessaire de supprimer la régie bibliothèque utilisée pour la collecte des cotisations des adhérents à la bibliothèque municipale de Mansac.

Tarif encart publicitaire bulletin municipal : plusieurs pages du bulletin municipal sont consacrées à la publicité d'entreprises. Pour remettre à jour les encarts publicitaires et revoir la mise en page, il serait souhaitable que tous les encarts publicitaires soient de même dimension. Il est proposé un tarif unique aux annonceurs de 35€ pour 2 passages annuels en couleur au format 8.5 x 5 cm.

Travaux peinture appartement communal : 2 pièces sont à finaliser sur l'appartement situé au-dessus de l'école élémentaire à La Rivière de Mansac. Les travaux ayant été étalé dans le temps, l'auto-entrepreneur demande à la commune d'actualiser les montants demandés. La dépense est prévue au BP 2022 – Opération n°302 – Montant 2409€. Il est proposé d'accepter la demande d'actualisation du montant des travaux pour 2 pièces de cet appartement communal et de confier ces travaux à Mr Thierry Combalbert, auto-entrepreneur pour la somme de 2409€.

Provisions pour créances douteuses : à la demande du trésorier payeur, une reprise de 218€ doit être effectuée.

IHTS : il est proposé d'attribuer une indemnité horaire pour travaux supplémentaires à l'occasion des élections présidentielles de mai 2022 et législatives à suivre en juin 2022 au personnel administratif mobilisé pour le dépouillement mais aussi pour l'inscription des procurations. Celles-ci peuvent être réalisées la veille du scrutin et un pointage est à faire le dimanche matin, jour du scrutin. Le taux horaire de 25.23€ est validé pour la secrétaire de mairie. L'adjointe administrative fait le choix de la récupération d'heures.

Réfection plomberie salle polyvalente : sont confiés à l'entreprise Ramisse, le remplacement d'une canalisation en fonte passant en plafond avec suppression de la partie non utilisée 2 352.99€ HT soit 2 823.59€ TTC ainsi que le remplacement du robinet de plonge de l'arrière-cuisine avec modification de la tuyauterie de raccordement 468.18€ HT soit 561.81€ TTC.

Action sociale : une demande d'aide émanant des services sociaux au profit d'une personne en grande difficulté a été déposé auprès de la commune. Il est proposé d'accepter la demande de soutien de 150€.